

01ALCHEMY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 11 Rue d'Amsterdam, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
879 022 226 RCS NANCY

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le seize janvier,
A 18 heures,

Monsieur Joseph Michel PAOLUCCI, demeurant 31 bis, Rue de Santifontaine, 54000 NANCY,

Associé Unique de la société 01ALCHEMY,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Joseph Michel PAOLUCCI, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 11 Rue d'Amsterdam, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY au 31 Bis, Rue de Santifontaine, 54000 NANCY à compter du 1er janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 31 Bis, Rue de Santifontaine, 54000 NANCY".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


L'Associé Unique
Joseph Michel PAOLUCCI